



**PARTICULIERS**

**PRINCIPALES  
CONDITIONS TARIFAIRES  
des produits et services  
liés à votre compte de dépôt  
au 01/01/2024**

Prix en euro par opération (sauf indication contraire),  
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

**BANQUE POPULAIRE**  
RIVES DE PARIS



# EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(LISTE NATIONALE DES SERVICES LES PLUS REPRÉSENTATIFS RATTACHÉS À UN COMPTE DE PAIEMENT)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

## LISTE DES SERVICES

Tarif en €

• <b>Abonnement à des services de Banque à distance (internet, téléphone, SMS, etc.)<sup>(2)</sup> Cyberplus</b>	<b>GRATUIT<sup>(1)</sup></b>
• <b>Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par (mise en place par Cyberplus) :</b> - notification hors application mobile - email	<b>GRATUIT<sup>(1)</sup></b> <b>GRATUIT<sup>(1)</sup></b>
• <b>Tenue de compte, par mois, prélevée trimestriellement</b> <i>Soit pour information 30,00 € par an</i>	<b>2,50 €</b>
• <b>Fourniture d'une carte de débit :</b> - Carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé, Carte Visa Classic, <i>par an</i>	<b>47,00 €</b>
- Carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) Carte Visa Classic, <i>par an</i>	<b>47,00 €</b>
• <b>Retrait d'espèces</b> (cas de retrait en euro dans la zone euro <sup>(3)</sup> à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) <i>- Par retrait, à partir du 3<sup>ème</sup> retrait, par mois<sup>(4)</sup></i>	<b>1,00 €</b>
• <b>Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement et téléphone portable :</b> <i>- Sécuriplus<sup>(5)</sup>, par an et par adhérent</i>	<b>29,90 €</b>
• <b>Virement</b> (cas d'un virement SEPA <sup>(3)</sup> occasionnel) - Par internet, via Cyberplus - En agence, <i>par virement</i>	<b>GRATUIT<sup>(1)</sup></b> <b>6,00 €</b>
• <b>Prélèvement</b> - Frais par paiement d'un prélèvement SEPA <sup>(3)</sup> - Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA <sup>(3)</sup>	<b>GRATUIT</b> <b>GRATUIT</b>
• <b>Commission d'intervention, par opération</b> <i>Avec un plafond de 80,00 € par mois</i>	<b>8,00 €</b>

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1<sup>er</sup>, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code monétaire et financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à internet et/ou hors coût opérateur.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(3) Zone euro, Espace SEPA, voir détail des pays dans la rubrique « Bon à savoir » p. 29

(4) Cartes Visa Classic à autorisation systématique, Visa Classic, Visa Classic Facelia, Visa Premier, Visa Premier Facelia, MasterCard.

(5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

# ÉDITO

**Chers clients, chers sociétaires,**

Depuis plus de 100 ans, nous mettons tout en œuvre pour **vous satisfaire** avec des offres et services **simples, disponibles et personnalisés** avec :

- Un **conseiller dédié** pour vous accompagner au quotidien et des experts pour les sujets plus complexes nécessitant des conseils sur mesure.
- **L'application Banque Populaire**, régulièrement plébiscitée\*, pour gérer vos comptes et profiter de services performants.

Fidèles aux valeurs de notre modèle coopératif, **notre engagement** demeure notre ligne directrice.

- Engagés tout d'abord auprès de vous, **clients et sociétaires**, pour vous accompagner dans **une relation durable et de proximité** ainsi qu'auprès de ceux qui vivent et entreprennent sur notre territoire.
- Engagés dans une **démarche RSE** saluée par l'attribution renouvelée du label Lucie.
- Engagés enfin comme **Partenaire Premium des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**, notamment, aux côtés des **athlètes que nous soutenons**. Des sportifs qui feront vibrer les valeurs de l'olympisme et rayonner notre beau territoire aux yeux du monde entier.

Cette brochure reprend les tarifs des principaux produits et services liés à votre compte.

Merci pour votre confiance renouvelée.



**Boris JOSEPH**  
Directeur général

# SOMMAIRE

- 2 **Extrait standard des tarifs**
- 5 **Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte**
  - Ouverture, transformation, clôture
  - Relevés de compte
  - Tenue de compte
  - Services en agence
  - Services bancaires de base
  - Les prestations de base
- 8 **Banque à distance**
  - Par internet
  - Par téléphone
  - Par automate
- 9 **Moyens et opérations de paiement**
  - Cartes
  - Virements
  - Prélèvements SEPA / TIP SEPA
  - Chèques
  - Offres retirées de la commercialisation
- 13 **Offres groupées de services**
  - Pack Famille
  - Forfait Cristal
  - Forfait Cristal Duo
  - Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)
  - Offres retirées de la commercialisation
- 20 **Irrégularités et incidents**
  - Commission d'intervention
  - Opérations particulières
  - Incidents de paiement
  - Plafonnements spécifiques
- 22 **Découverts et crédits**
  - Facilité de caisse et/ou découvert
  - Crédits à la consommation
  - Crédits immobiliers
- 24 **Épargne et placements financiers**
  - Placements financiers
  - Parts sociales
  - Frais divers
- 26 **Assurances et prévoyance**
- 28 **Autres prestations et services**
  - Frais de succession
- 28 **Opérations bancaires à l'international**
- 30 **Résoudre un litige, exprimer une réclamation**

# OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

## OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE Tarif à l'unité (sauf indication contraire)

• Ouverture d'un compte de dépôt	GRATUIT
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop)	GRATUIT
• Clôture de compte de dépôt ou d'épargne	GRATUIT
• Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)	GRATUIT
• Désolidarisation de compte joint	GRATUIT

## RELEVÉS DE COMPTE Tarif à l'unité (sauf indication contraire)

<b>• Relevés</b> - Relevé de compte électronique <i>toutes périodicités</i> <sup>(1)</sup> - Relevé de compte papier, <i>par mois</i> - Relevé de compte papier <i>quinzaine, décadaire, hebdomadaire, journalier</i> <sup>(2)</sup> - Relevé de compte en braille, <i>par mois</i> - Relevé de compte électronique + édition papier, <i>par mois</i> <sup>(3)</sup>	GRATUIT GRATUIT 3,65 € GRATUIT 1,80 €
• Relevé annuel des frais bancaires	GRATUIT
<b>• Carnet de bord, par an</b> Document papier qui présente notamment l'ensemble de vos encours et placements.	12,75 €
<b>• Les dates de valeur</b> La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).	

Pour les chèques compensables en France :

- Chèque émis
- Chèque remis à l'encaissement

J\*  
J+1 ouvré\*\*

Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)

\* J : jour de l'opération.

\*\* Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

## TENUE DE COMPTE Tarif annuel (sauf indication contraire)

<b>• Tenue de compte, par mois, prélevée trimestriellement</b> Ce service est gratuit pour les clients titulaires des services bancaires de base, les clients âgés de moins de 26 ans, les clients titulaires d'une offre groupée de services (Conventions Cristal, Affinéa, OCF, Riv'et moi, Riv'Olution, Equipage) et les clients des agences Banque Privée.	2,50 € soit pour information 30,00 € par an
<b>• Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif</b> (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier)	30,00 € <sup>(4)</sup>
<b>• Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)</b>	16,00 €

(1) Disponible avec abonnement Cyberplus. (2) Par relevé édité, hors mensuel gratuit. (3) Ce service n'est plus commercialisé. (4) Dans la limite du solde créditeur du compte. Le montant des frais et commissions, prélevé annuellement sur un compte de dépôt inactif, est plafonné par un arrêté ministériel.

## SERVICES EN AGENCE

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Délivrance d'un RIB ou IBAN</b> (via Cyberplus, sur nos guichets automatiques et en agence)</li> </ul>	<b>GRATUIT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Enregistrement d'un changement d'adresse</b></li> </ul>	<b>GRATUIT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (DAB)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec votre carte bancaire</li> <li>- Avec une carte à retrait unique, <i>par opération</i></li> </ul> </li> </ul>	<b>GRATUIT</b> 6,00 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise à disposition de fonds</b> (auprès d'une autre Banque Populaire)</li> </ul>	<b>14,65 €</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais de recherche de document</b>, <i>par document</i> (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L 133-I du Code monétaire et financier)           <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Relevé de compte</b> <b>9,80 €</b></li> <li>- <b>Opération avec l'étranger</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- inférieure ou égale à 6 mois <b>54,00 €</b></li> <li>- supérieure à 6 mois <b>Sur devis</b></li> </ul> </li> <li>- <b>Autre document</b> <b>19,45 €</b></li> <li>- <b>Pour toute demande spécifique</b> <b>Sur devis</b></li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Recherche de facturette en cas de contestation fondée d'une opération en France</b></li> </ul>	<b>GRATUIT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais de recherche de facturette dans le cas où la contestation s'avère infondée</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inférieure à 6 mois <b>19,00 €</b></li> <li>- Supérieure ou égale à 6 mois <b>37,90 €</b></li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Location de coffre-fort, selon disponibilité en agence</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais de location en agence, <i>par an</i></li> <li>- Effraction ou remise en état</li> </ul> </li> </ul>	<b>164,00 €</b> Sur devis

(Services définis à l'article D.312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code).

**GRATUIT**

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)<sup>(2)</sup>, Titre Interbancaire de Paiement SEPA<sup>(2)</sup> ou virement bancaire SEPA<sup>(2)(3)</sup>, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- l'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone, SMS, etc...),
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne,
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4€ par opération, plafonnées à 20€ par mois.

## LES PRESTATIONS DE BASE <sup>(1)(4)</sup>

- l'ouverture et la clôture du compte,	<b>GRATUIT</b>
- la tenue du compte,	Tarifs standards <sup>(5)</sup>
- un changement d'adresse par an,	<b>GRATUIT</b>
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,	<b>GRATUIT</b>
- la domiciliation de virements bancaires,	<b>GRATUIT</b>
- la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,	<b>GRATUIT</b>
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,	Tarifs standards <sup>(5)</sup>
- prélèvements (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) <sup>(2)</sup> , Titre Interbancaire de Paiement SEPA <sup>(2)</sup> ou virement bancaire SEPA <sup>(2)</sup> , ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,	Tarifs standards <sup>(5)</sup>
- l'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone, SMS, etc...),	Tarifs standards <sup>(5)</sup>
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque,	Tarifs standards <sup>(5)</sup>
- la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne.	Tarifs standards <sup>(5)</sup>

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Espace SEPA, voir détail des pays dans la rubrique "Bon à savoir", p.29

(3) Hors virement instantané

(4) Au sens des articles L312-1 et D.312-5 du Code monétaire et financier.

(5) Se reporter aux tarifs indiqués dans la présente brochure.

# BANQUE À DISTANCE

## PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

### • Abonnement à des services de banque à distance

(internet, téléphone, SMS, etc.)<sup>(1)</sup>

- **Cyberplus**<sup>(2)</sup>

GRATUIT

Service permettant de consulter et gérer ses comptes ainsi que ses portefeuilles boursiers.

- **Cyberplus jeunes**, réservé au 12 -18 ans<sup>(2)</sup>

GRATUIT

Abonnement permettant de consulter ses comptes sur internet

### • E-documents<sup>(3)</sup>

Service permettant d'accéder à vos documents au format électronique

GRATUIT

### • Coffre-fort numérique<sup>(3)</sup> (5 Go), par mois

Espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels

1,70 €

### • Sécurisation des opérations en ligne

- Par SMS

- Mise à disposition d'un lecteur PassCyberplus<sup>(3)</sup>

- lecteur PassCyberplus supplémentaire

- carte PassCyberplus

- Avec Sécur'Pass

Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.

GRATUIT

GRATUIT

10,85 €

GRATUIT

GRATUIT

### • Confirmation de l'exécution d'un virement émis

(par sms ou courriel)

GRATUIT

### • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte<sup>(2)</sup> (mise en place par Cyberplus) :

- par email

- par notification hors application mobile

GRATUIT

GRATUIT

## PAR TÉLÉPHONE

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

Tonalité+ permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations.

### • Frais d'utilisation des services de banque à distance

(internet, téléphone, SMS, etc) **Tonalité+**<sup>(1)(2)</sup>

- Composez le **0 801 010 041**

Service gratuit  
+ prix appel

Appel non  
surtaxé, coût  
selon votre  
opérateur

### • Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

- **Moviplus**, par mois

2,05 €<sup>(2)</sup>

- **Moviplus Jeunes** (moins de 25 ans), par mois

1,02 €<sup>(2)</sup>

Avec Moviplus, recevez sur votre téléphone portable 2 fois par semaine, le solde de votre compte.

## PAR AUTOMATE

### • Service Bancaire National

Service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et bornes libre service Banque Populaire.

GRATUIT

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à internet et/ou hors coût opérateur.

(3) Pour les titulaires d'un abonnement Cyberplus.



# MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

## CARTES

Cotisation annuelle hors offres groupées de services

**Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

**Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

**Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur le compte.

**Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).

### • Fourniture d'une carte de retrait

- Point Argent Locale
- Point Argent Plus

**GRATUIT**  
22,40 €

### • Fourniture d'une carte de débit

	VISA INFINITE <sup>(1)</sup>	VISA PLATINUM <sup>(1)</sup>	VISA PREMIER	VISA CLASSIC
<b>Carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé</b>	326 €	210 €	135 €	47 €
<b>Carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat ou à autorisation systématique à débit immédiat <sup>(2)</sup></b>	-	-	-	47 €

### • Cartes de débit/crédit (associées à un crédit renouvelable) <sup>(3)</sup>

	VISA PLATINUM FACELIA <sup>(1)</sup>	VISA PREMIER FACELIA	VISA CLASSIC FACELIA
<b>Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé</b>	210 €	135 €	47 €

### À SAVOIR

Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé.

(1) Arrêt de commercialisation des cartes de paiement internationales à débit immédiat Visa Infinite, Visa Platinum et Visa Platinum Facelia.

(2) Carte à autorisation systématique réservée aux clients financièrement fragiles

(3) Sous réserve d'acceptation par BPCI Financement et après expiration du délai de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

## SERVICES LIÉS AUX PAIEMENTS PAR CARTE ET RETRAITS D'ESPÈCES

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Paiement par carte</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE<sup>(1)</sup></li> </ul> </li> </ul>	<b>GRATUIT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>SM@RT<sup>®</sup> retrait<sup>(2)</sup></b> Retrait d'espèces aux distributeurs Banque Populaire par Smartphone via SMS</li> </ul>	<b>GRATUIT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais par retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique de billets Banque Populaire et Point Argent</b></li> </ul>	<b>GRATUIT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro<sup>(1)</sup> à un distributeur automatique d'un autre établissement)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A compter du 1<sup>er</sup> retrait dans le mois pour une carte Visa Electron, Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou Point Argent Plus</li> <li>- A compter du 3<sup>ème</sup> retrait dans le mois pour une carte Visa Classic à autorisation systématique, Visa Classic, Visa Classic Facelia, Visa Premier, Visa Premier Facelia ou MasterCard</li> <li>- Avec une carte BudJ, Visa Platinum, Visa Platinum Facelia ou Visa Infinite</li> </ul> </li> </ul>	1,00 € 1,00 € <b>GRATUIT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Service E-Carte bleue</b> (paiement sécurisé sur internet)</li> </ul>	<b>14,70 €</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Service E-Carte bleue Jeunes</b></li> </ul>	<b>7,35 €</b>

## SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Délivrance d'une carte</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartes Visa Platinum, Visa Platinum Facelia et Visa Infinite en mode normal ou urgent</li> <li>- Autres cartes <ul style="list-style-type: none"> <li>- en mode normal</li> <li>- en mode urgent<sup>(3)</sup></li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<b>GRATUIT</b> <b>GRATUIT</b> <b>34,45 €</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Consultation du code confidentiel de la carte</b> (uniquement via application mobile)<sup>(4)</sup></li> </ul>	<b>GRATUIT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réédition du code confidentiel de la carte en agence</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartes Visa Platinum, Visa Platinum Facelia et Visa Infinite en mode normal ou urgent</li> <li>- Autres cartes <ul style="list-style-type: none"> <li>- en mode normal</li> <li>- en mode urgent<sup>(3)</sup></li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<b>GRATUIT</b> <b>10,25 €</b> <b>18,60 €</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement) via l'application mobile<sup>(5)</sup></b> (3 fois par an)</li> </ul>	<b>GRATUIT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement) en agence<sup>(5)</sup></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartes Visa Platinum, Visa Platinum Facelia ou Visa Infinite</li> <li>- Autres cartes</li> </ul> </li> </ul>	<b>GRATUIT</b> <b>7,00 €</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Verrouillage temporaire de la carte<sup>(4)</sup></b></li> </ul>	<b>GRATUIT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Activation / Désactivation des paiements à distance<sup>(4)</sup></b></li> </ul>	<b>GRATUIT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Activation / Désactivation des paiements et retraits à l'étranger<sup>(4)</sup></b></li> </ul>	<b>GRATUIT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Refabrication de la carte avant l'échéance</b> (tous motifs sauf dysfonctionnement et fraude) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartes Visa Platinum, Visa Platinum Facelia et Visa Infinite</li> <li>- Autres cartes</li> </ul> </li> </ul>	<b>GRATUIT</b> <b>14,25 €</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Refabrication de la carte en cas de dysfonctionnement et fraude</b></li> </ul>	<b>GRATUIT</b>

(1) L'EEE, Zone euro. Voir détail des pays dans la rubrique "Bon à savoir" p. 29. (2) Sur les distributeurs Banque Populaire uniquement, pour un retrait maximum de 150 € à la souscription. Réservé aux personnes physiques abonnées au service de Banque à distance Cyberplus, avec un Smartphone et un numéro de téléphone mobile associé aux opérations de banque à distance. (3) Délai maximum J+3 ouvrés. (4) Via l'application mobile sous réserve d'un abonnement Cyberplus. (5) Pour une durée de 30 jours avec Cyberplus (sous réserve d'éligibilité) et une durée de 15 jours en agence.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais d'annulation carte</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point Argent Locale</li> <li>- Point Argent Plus</li> <li>- Autres cartes</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>GRATUIT</b> 3,95 € 8,00 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais d'opposition de la carte à l'initiative du client pour perte, vol ou usage frauduleux</b></li> </ul>	<p><b>GRATUIT</b></p>

## VIREMENTS<sup>(1)</sup>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent<sup>(2)</sup></b></li> </ul>	<p><b>GRATUIT</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais de mise en place d'un virement permanent<sup>(3)</sup> :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vers un compte Banque Populaire, en agence, via internet ou l'application mobile<sup>(4)</sup></li> <li>- Vers un autre établissement, via internet ou application mobile<sup>(4)</sup></li> <li>- Vers un autre établissement au guichet de l'agence</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>GRATUIT</b> <b>GRATUIT</b> 6,00 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais par virement occasionnel ou permanent vers un compte Banque Populaire<sup>(3)</sup></b></li> </ul>	<p><b>GRATUIT</b></p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais par virement vers un autre établissement bancaire</b></li> </ul>	<b>AU GUICHET DE L'AGENCE</b>	<b>VIA INTERNET OU L'APPLICATION MOBILE<sup>(4)</sup></b>
	Virement occasionnel	6,00 €
Virement permanent	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Émission d'un virement SEPA instantané (Instant Payment) occasionnel<sup>(5)</sup></b></li> </ul>	<b>VIA L'APPLICATION MOBILE</b>
Jusqu'à 1 500 €	1,00 € / virement
Au-delà de 1 500 € et jusqu'à 15 000 €	3,00 € / virement
Au-delà de 15 000 € et jusqu'à 100 000 €	10,00 € / virement

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Virement urgent (valeur jour), initié en agence</b></li> </ul>	<p>13,50 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Service Paylib entre amis</b> Service permettant d'effectuer un virement SEPA occasionnel avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300 € par jour</li> </ul>	<p><b>GRATUIT</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Régularisation sur virement émis</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Révocation définitive d'un virement permanent (retrait de consentement)</li> <li>- Tentative d'annulation d'un virement externe après exécution suite à une erreur client</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>GRATUIT</b> 12,50 €</p>

## PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIP SEPA

(prélèvements SEPA en euro dans l'Espace SEPA)<sup>(6)</sup>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA</b></li> </ul>	<p><b>GRATUIT</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais par paiement d'un prélèvement SEPA</b></li> </ul>	<p><b>GRATUIT</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sélection de créanciers autorisés à prélever (liste blanche)</b></li> </ul>	<p><b>GRATUIT</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sélection de créanciers non autorisés à prélever (liste noire)</b></li> </ul>	<p><b>GRATUIT</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Paiement d'un Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA)</b></li> </ul>	<p><b>GRATUIT</b></p>

(1) Pour les virements en devises hors euro ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations bancaires à l'international », p. 28. (voir détail l'EEE p. 29).

(2) Virement en euro, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de l'Espace SEPA (Voir détail de l'Espace SEPA p. 29).

(3) Virement en euro, émis vers la France ou un pays de l'Espace SEPA (Voir détail de l'Espace SEPA p. 29).

(4) Hors coût du fournisseur d'accès à internet.

(5) Sous réserve d'éligibilité.

(6) Prélèvement SEPA en euro dans l'Espace SEPA. (Voir détail de l'Espace SEPA p.29)

• <b>Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution</b> (révocation d'une échéance de prélèvement)	<b>GRATUIT</b>
• <b>Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA</b> (retrait de consentement)	<b>GRATUIT</b>
• <b>Demande infondée de remboursement d'un prélèvement SEPA</b>	<b>16,45 €</b>

## CHÈQUES

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

• <b>Remise et paiement de chèque(s) en euro sur une banque française</b>	<b>GRATUIT</b>
• <b>Carnet de remises de chèques</b> (y compris envoi)	<b>GRATUIT</b>
• <b>Renouvellement automatique de chéquier</b>	<b>GRATUIT</b>
• <b>Frais d'envoi de chéquier à domicile, envoi simple</b>	<b>GRATUIT</b>
• <b>Frais d'envoi de chéquier à domicile, en recommandé</b>	2,55 € + frais postaux
• <b>Frais d'émission d'un chèque de banque</b>	<b>15,75 €</b>
• <b>Frais d'opposition chèques / chéquier par l'émetteur</b> (le client)	
- Par chèque ou chéquier	<b>16,70 €</b>
• <b>Chèque sur papier libre et non normalisé, chèque muté</b>	<b>43,60 €</b>

## OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

• <b>Fourniture d'une carte de débit</b> carte de paiement à autorisation systématique	
- Carte Visa Electron NRJ Banque Pop'	<b>38,75 €</b>
- Carte Visa Electron	<b>38,75 €</b>
- Budj'Visa (réservée au 12-18 ans)	<b>38,75 €</b>
• <b>Fourniture d'une carte de débit</b> carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé	
- Carte Visa Classic NRJ Banque Pop'	<b>47,00 €</b>
- Eurocard MasterCard	<b>47,00 €</b>
• <b>Fourniture d'une carte de crédit</b> - Carte Créodis	<b>25,00 €<sup>(1)</sup></b>
• <b>Personnalisation du visuel</b> (Cartego)	
- <b>Visuel catalogue</b> (pour chaque nouveau visuel et par an)	<b>9,20 €</b>
- <b>Photo personnelle</b> (pour chaque nouveau visuel et par an)	<b>11,40 €</b>

(1) Produit de BPCE Financement. Hors coût des intérêts débiteurs.

# OFFRES GROUPEES DE SERVICES

## PACK FAMILLE,

la convention qui équipe toute votre famille pour une cotisation unique

Services inclus selon la formule choisie - le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisie.

	Essentiel	Confort	Premium
La tenue des comptes	X	X	X
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus internet et mobile) par titulaire	X	X	X
Un service d'alertes sur la situation du compte (par email, mise en place par Cyberplus)	X	X	X
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay ou toute autre solution de paiement mobile agréée par la banque	X	X	X
Un service de coffre-fort numérique par titulaire <sup>(1)</sup>	X	X	X
Une autorisation de découvert par compte <sup>(1)(2)</sup>	X	X	X
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro <sup>(3)</sup> / par carte <sup>(4)</sup>	3	illimités	illimités
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) <sup>(1)</sup>	X	X	X
Un conseiller dédié en agence	X	X	X
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire - Sécuriplus <sup>(5)</sup>		X	X
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ <sup>(1)</sup>		X	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ <sup>(1)</sup>			X
L'exonération des frais de retrait et de paiement par carte hors zone euro <sup>(3)(4)(6)</sup>			illimités
L'exonération des frais de virement instantané (Instant Payment)			X

Pour les parents, jusqu'à 3 comptes (2 comptes individuels OU 1 compte individuel et 1 compte joint OU 2 comptes joints OU 2 comptes individuels et 1 compte joint) Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale).

par mois

1 carte par compte et par titulaire <sup>(2)</sup>	2 VISA Classic + 2 VISA Classic max.	13,15 €	15,80 €	
	2 VISA Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) + 2 VISA Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) max.	13,15 €	15,80 €	
	2 VISA Premier + 2 VISA Classic max.	20,45 € <sup>(7)</sup>	24,30 €	29,60 €
	2 VISA Platinum + 2 VISA Premier ou VISA Classic max.			38,00 €
	2 VISA Infinite + 2 VISA Premier ou VISA Classic max.			52,95 €



Pour tous les enfants de 12 à 28 ans, un compte individuel par jeune. Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale).

1 carte gratuite par compte et par titulaire <sup>(2)</sup>	VISA Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) <sup>(8)</sup> ou VISA Classic	X	X	
	VISA Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) <sup>(8)</sup> ou VISA Classic ou VISA Premier			X

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Après étude de votre dossier et sous réserve de son acceptation. (3) Zone euro, voir détail des pays dans la rubrique "Bon à savoir" p.29 (4) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte. (5) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances. (6) Hors commission de change. (7) Par carte. Offre plus commercialisée. (8) Obligatoire pour les mineurs.

## FORFAIT CRISTAL,

Choisissez le forfait bancaire qui vous ressemble pour équiper votre compte personnel

Services inclus selon la formule choisie - le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisie.

	Essentiel	Confort	Premium
La tenue de compte	×	×	×
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus internet et mobile)	×	×	×
Un service d'alertes sur la situation du compte (par email, mise en place par Cyberplus)	×	×	×
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay ou toute autre solution de paiement mobile agréée par la banque	×	×	×
Un service de coffre-fort numérique <sup>(1)</sup>	×	×	×
Une autorisation de découvert <sup>(1)(2)</sup>	×	×	×
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro <sup>(3)(4)</sup>	3	illimités	illimités
Des chèquiers sur demande (hors frais postaux) <sup>(1)</sup>	×	×	×
Un conseiller dédié en agence	×	×	×
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement - Sécuriplus <sup>(5)</sup>		×	×
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ <sup>(1)</sup>		×	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ <sup>(1)</sup>			×
L'exonération des frais de retrait et de paiement par carte hors zone euro <sup>(3)(4)(6)</sup>			illimités
L'exonération des frais de virement instantané (Instant Payment)			×

### Pour les plus de 28 ans

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale). par mois

1 carte <sup>(2)</sup>	VISA Classic	7,05 €	10,50 €	
	VISA Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	7,05 €	10,50 €	
	VISA Premier	14,35 € <sup>(7)</sup>	15,80 €	21,10 €
	VISA Platinum			27,45 €
	VISA Infinite			38,00 €



### Pour les jeunes de 12 à 28 ans

FORFAIT CRISTAL Essentiel<sup>(2)</sup>

**1 € / mois** de 12 à 24 ans  
**3 € / mois** de 25 à 28 ans

FORFAIT CRISTAL Confort et Premium<sup>(2)</sup>

**-50% de la cotisation standard**

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Après étude de votre dossier par la banque et sous réserve de son acceptation.

(3) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte.

(4) Zone euro, voir détail des pays dans la rubrique "Bon à savoir" p.29

(5) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(6) Hors commission de change.

(7) Par carte. Offre plus commercialisée.

## FORFAIT CRISTAL DUO,

Des services utiles et indispensables pour ceux qui ne veulent qu'un compte joint

Services inclus selon la formule choisie - le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisie.	Essentiel	Confort	Premium
La tenue de compte	X	X	X
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus internet et mobile) par titulaire	X	X	X
Un service d'alertes sur la situation du compte (par email, mise en place par Cyberplus)	X	X	X
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay ou toute autre solution de paiement mobile agréée par la banque	X	X	X
Un service de coffre-fort numérique par titulaire <sup>(1)</sup>	X	X	X
Une autorisation de découvert par compte <sup>(1)(2)</sup>	X	X	X
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro <sup>(3)</sup> / par carte <sup>(4)</sup>	3	illimités	illimités
Des chèquiers sur demande (hors frais postaux) <sup>(1)</sup>	X	X	X
Un conseiller dédié en agence	X	X	X
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire - Sécuriplus <sup>(5)</sup>		X	X
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ <sup>(1)</sup>		X	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ <sup>(1)</sup>			X
L'exonération des frais de retrait et de paiement par carte hors zone euro <sup>(3)(4)(6)</sup>			illimités
L'exonération des frais de virement instantané (Instant Payment)			X

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale). par mois

1 carte par titulaire <sup>(2)</sup> (2 max.)	VISA Classic	9,10€	13,70€
	VISA Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	9,10€	13,70€
	VISA Premier		20,00€ 26,40€
	VISA Platinum		34,50€
	VISA Infinite		47,65€

### Les réductions complémentaires

Pour les clients ACEF ou CASDEN

FORFAIT CRISTAL, FORFAIT CRISTAL DUO ou PACK FAMILLE

10 % de réduction<sup>(7)</sup>

Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise<sup>(8)</sup>

FORFAIT CRISTAL, FORFAIT CRISTAL DUO ou PACK FAMILLE

50 % de réduction<sup>(7)</sup>

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Après étude de votre dossier par la banque et sous réserve de son acceptation. (3) Zone euro, voir détail des pays dans la rubrique "Bon à savoir" p.29 (4) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte. (5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances. (6) Hors commission de change. (7) Les réductions complémentaires ne sont pas cumulables. (8) Titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise (hors SCI et association).

# OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

Tarif mensuel  
(sauf indication contraire)

(Comptes ouverts dans le cadre de l'art. R 312-4-3 du Code monétaire et financier)

Pour les clients en situation de fragilité financière, votre Banque Populaire propose une offre groupée de services spécifiques.

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>OCF : les produits et services inclus :</b><ul style="list-style-type: none"><li>- La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt</li><li>- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Visa Classic à autorisation systématique</li><li>- Le dépôt ou le retrait d'espèces en agence</li><li>- 4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent (hors virement instantané)</li><li>- Des paiements par prélèvements SEPA illimités</li><li>- 2 chèques de banque par mois</li><li>- Abonnement à des services de banque à distance (internet téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus)<sup>(1)</sup></li><li>- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Moviplus)</li><li>- La fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)</li><li>- Un changement d'adresse par an</li></ul></li></ul>	<p><b>1,00 €</b> soit pour information 12,00 € par an</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte<sup>(2)</sup></b></li></ul>	<p><b>16,50 €</b></p>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier</b></li></ul>	<p><b>4,00 €</b> par opération <b>16,50 €<sup>(3)</sup></b> /par mois</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIP SEPA pour défaut de provision</b></li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- si montant de l'opération &lt; 20,00 €</li></ul>	<p>Montant de l'opération plafonné à <b>6,00 €</b></p>
<ul style="list-style-type: none"><li>- si montant de l'opération ≥ 20,00 €</li></ul>	<p><b>6,00 €<sup>(4)</sup></b> /par rejet</p>
Frais dans la limite d'un plafond mensuel de	<p><b>16,50 €<sup>(3)</sup></b></p>

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à internet et/ou hors coût opérateur.

(2) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement ou virement pour défaut de provision, les frais de rejet de TIP SEPA ou télé règlement SEPA pour défaut de provision, la commission de gestion sur compte d'interdit bancaire par une autre banque, les frais de chèque émis en période d'interdiction bancaire, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais pour chèques remis à l'encaissement et retournés impayés pour motif autre que sans provision, les frais de récupération de la carte pour usage abusif suite à capture chez un commerçant ou dans un distributeur automatique de billets, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(3) Plafonnement spécifique lié aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.

(4) Les frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle est facturée séparément.



## OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

### AFFINÉA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE

3 produits au minimum pour bénéficier de remises progressives et permanentes (fin de commercialisation en 2019)

2 produits obligatoires :	Tarif mensuel
• <b>Fourniture d'une carte de débit au choix</b> (page 9)	
- Visa Electron ou Visa Electron NRJ Banque Pop <sup>(1)</sup>	3,23 €
- Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique	3,92 €
- Visa Classic ou MasterCard	3,92 €
- Visa Classic NRJ Banque Pop <sup>(1)</sup>	3,92 €
- Visa Classic Facelia <sup>(2)</sup>	3,92 €
- Visa Premier	11,25 €
- Visa Premier Facelia <sup>(2)</sup>	11,25 €
- Visa Platinum	17,50 €
- Visa Platinum Facelia <sup>(2)</sup>	17,50 €
- Visa Infinite	27,17 €
• <b>Et l'assurance perte ou vol des moyens de paiement Sécuritéplus<sup>(3)</sup></b> (page 26)	2,49 €
<b>+</b>	
• <b>Des produits et services de la gestion quotidienne au choix</b>	Tarif mensuel
- Fourniture d'une deuxième carte (page 9)	Selon la carte choisie
- Dédicace (page 27)	À partir de 1,34 €
- Fructi-Budget 2 (page 27)	À partir de 2,10 €
- Fructi-Facilités (page 27)	1,25 €
- Moviplus (page 8)	2,05 €
- Sécurité High-Tech (page 26)	À partir de 3,20 €
- Coffre-fort numérique (5 Go) (page 8)	1,70 €
<b>=</b>	

#### • Réductions tarifaires progressives par rapport à la souscription des produits et services à l'unité

- 3 produits ou services → 10 % de remise
- 4 produits ou services → 12 % de remise
- 5 produits ou services → 15 % de remise

Les remises s'appliquent à tous les produits de la convention.

La cotisation de votre convention AFFINÉA est mensuelle.

#### Les avantages complémentaires :

##### • Réduction additionnelle sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention<sup>(4)</sup>

- Clients de 16 à 17 ans inclus
- Clients de 18 à 25 ans inclus
- Clients de 26 à 28 ans inclus
- Souscription de 2 conventions AFFINÉA au sein d'un couple
- Entrepreneur individuel équipé d'une convention professionnelle Fréquence Pro<sup>(5)</sup> ou Rythméo<sup>(5)</sup>
- Clients ACEF et CASDEN\*

- 50 % de remise
- 40 % de remise
- 20 % de remise
- 10 % de remise
- 10 % de remise
- 10 % de remise

\*Réduction non cumulable avec la remise liée à l'âge.

(1) Ce produit n'est plus commercialisé.

(2) Hors coût des intérêts débiteurs.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances

(4) Hors réduction spécifique à une partie de la clientèle.

(5) Réduction non cumulable avec la remise liée au couple.

## OFFRE RIV'ET MOI (fin de commercialisation en 2014)

Tarif mensuel  
(sauf indication contraire)

	Riv'et moi		
	18-25 ans	26-28 ans	+28 ans
<b>PRODUITS ET SERVICES DE BASE : LES ESSENTIELS</b>			
<b>Compte de dépôt + Cyberplus<sup>(1)(2)</sup></b>	<b>GRATUIT</b>		
Sécuriplus <sup>(1)(3)</sup> + 1 carte bancaire au choix parmi les cartes suivantes <sup>(1)</sup> :			
- Point Argent Plus	2,19€	3,05€	3,92€
- Visa Electron	2,87 €	4,00€	5,15 €
- VISA Classic, Classic Facelia <sup>(4)</sup>	3,21 €	4,48€	5,77€
- VISA Premier, Premier Facelia <sup>(4)</sup>	6,88€	9,62€	12,37€
- VISA Platinum, Platinum Facelia <sup>(4)</sup>	10,00€	13,99€	17,99€
- VISA Infinite	25,70€	26,19€	26,69€
- Fructi-Facilités (en option, page 27)	1,13€	1,13 €	1,13€
- Fructi-Facilités jeunes (en option, page 27)	0,41€	0,57 €	-
- Crescendo (en option)	<b>GRATUIT</b>		
- Dédicace (en option, page 27)	-50% <sup>(5)</sup>	-30% <sup>(5)</sup>	-10 % <sup>(5)</sup>

## ÉQUIPAGE 2 (fin de commercialisation en 2011)

Tarif mensuel  
(sauf indication contraire)

- **Cotisation** (en fonction de la carte choisie)
  - Point Argent Plus 8,23 €
  - Visa Electron 9,55 €
  - Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique 9,97 €
  - Visa Classic, Visa Classic Facelia<sup>(4)</sup> débit immédiat ou différé 9,97 €
  - Visa Premier, Visa Premier Facelia<sup>(4)</sup> 16,20 €
  - Visa Platinum, Visa Platinum Facelia<sup>(4)</sup> 21,52 €
  - Visa Infinite 29,73 €

### • Produits et services optionnels

- Latitude Proximité **GRATUIT**
- Latitude Epargne comprenant : **À partir de 1,34 €**
- Dédicace (contrat de prévoyance)

(1) Produit obligatoire pour le titulaire de l'offre groupée de services et facultatif pour le co-titulaire.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à internet.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(4) La carte de débit-crédit Facelia offre la possibilité d'effectuer des retraits ou paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte. Hors coût des intérêts débiteurs. La carte Facelia est réservée aux clients majeurs.

(5) Pourcentage appliqué sur le tarif hors offre groupée de services.

**ORFÉA**, la convention réservée aux clients des agences Banque Privée  
(fin de commercialisation en 2022)

Tarif mensuel  
(sauf indication contraire)

**Les produits obligatoires :**

- Fourniture d'une carte de débit au choix (page 9)
  - Visa Platinum
  - Visa Platinum Facelia
  - Visa Infinite
- Une assurance des moyens de paiement (page 26)
  - Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus<sup>(2)</sup>)
- Un abonnement à des services de banque à distance par internet (Cyberplus) (page 8)
- Riv' ORFÉA (proposition de découvert) (page 22)
  - Intérêts débiteurs au taux de

**GRATUIT**  
**GRATUIT<sup>(1)</sup>**  
**13,59€**

**GRATUIT**

**GRATUIT**

**EUM3M\***  
**+ 3,50%**

**En option :**

- Un Sécuri High-Tech formule solo (page 26)
- Un coffre-fort numérique (5 Go), (page 8)

**3,20€**  
**1,70€**

\* L'EUM3M correspond à la moyenne sur un trimestre des taux moyens mensuels de l'EURIBOR 3 mois, taux moyens mensuels eux-mêmes calculés sur la base des taux journaliers EURIBOR 3 mois publiés. « EURIBOR » désigne, pour chaque jour ouvré TARGET, le taux de référence égal au taux en euro pour une période égale à 3 (trois) mois fourni par l'European Money Markets Institute (EMMI) en qualité d'administrateur de l'indice (ou par tout autre administrateur qui s'y substituerait), tel que publié sur l'écran Reuters, page EURIBOR01 (ou en cas de cessation de publication sur cette page ou sur le service Reuters, sur toute autre page ou service s'y substituant). L'EURIBOR reflète le coût de financement des établissements de crédit de l'Union européenne et des pays de l'Association européenne de libre échange sur le marché monétaire interbancaire non garanti pour une période égale à 3 (trois) mois, en application de la méthodologie en vigueur à la date de calcul concernée. L'EURIBOR appliqué à des jours qui ne sont pas des jours ouvrés TARGET sera l'EURIBOR du dernier jour ouvré TARGET précédent. Dans le cas où l'EURIBOR serait inférieur à zéro pour cent (0%), il sera réputé égal à zéro pour cent (0%).

**RIV'OLUTION** (fin de commercialisation en 2014)

Tarif mensuel  
(sauf indication contraire)

- **Cotisation**

**1,00€**

**ÉQUIPAGE HORIZON**

réservée aux jeunes de 16 à 28 ans  
(fin de commercialisation en 2012)

Tarif mensuel  
(sauf indication contraire)

- **Cotisation** (en fonction de la carte choisie)

- Point Argent Plus
- Visa Electron
- Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique
- Visa Classic, Visa Classic Facelia débit immédiat ou différé
- Visa Premier, Visa Premier Facelia
- Visa Platinum, Visa Platinum Facelia

**2,19€**

**2,87€**

**3,21€**

**3,21€<sup>(1)</sup>**

**6,88€<sup>(1)</sup>**

**14,38€<sup>(1)</sup>**

- **Produits et services optionnels**

- Latitude Proximité
- Latitude Epargne

**GRATUIT**

**GRATUIT**

**CONVENTION CARTE BUDJ**

(fin de commercialisation au 31/12/2018)

Tarif mensuel  
(sauf indication contraire)

- **Cotisation**

**1,45€**

- Sécuriplus<sup>(2)</sup>, en option (page 26)

**1,25€**

(1) Hors coût des intérêts débiteurs.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

# IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

## COMMISSION D'INTERVENTION

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier; coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

- Par opération avec un plafond de 80,00 € par mois	8,00 €
--	--------

## OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur - maximum	10% du montant de la créance 100,00 €
• Frais par saisie attribution, frais par saisie conservatoire - maximum	10% du montant dû 220,00 €

## INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES ÉMIS

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (lettre Murcef), maximum 1/jour <sup>(1)</sup>	8,00 €
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (absence ou insuffisance) <sup>(2)</sup> - Chèque inférieur ou égal à 50 € - Chèque supérieur à 50 €	22,00 € <sup>(3)</sup> 42,00 € <sup>(3)</sup>

Le forfait de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

• Frais par chèque rejeté pour un autre motif	GRATUIT
• Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	33,50 €
• Commission de gestion sur compte d'interdit bancaire par une autre banque, par trimestre	45,60 €

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(3) Les frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle est facturée séparément.

## INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES REMIS

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

• **Frais pour chèque remis à l'encaissement et retourné impayé pour motif autre que sans provision** 10,60 €

• **Remise de chèque(s) erronée** 9,65 €  
(ex : numéro de compte erroné...)

## INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

• **Frais de rejet par prélèvement ou virement pour défaut de provision, frais de rejet de TIP SEPA ou téléversement SEPA pour défaut de provision<sup>(1)(2)</sup>**  
- Pour absence ou insuffisance de provision et autres motifs  
- inférieur à 20 € Montant de l'opération  
- supérieur ou égal à 20 € 12,00 €<sup>(3)</sup>

Ce montant forfaitaire comprend : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.

• **Frais par virement SEPA occasionnel incomplet** GRATUIT

• **Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque** GRATUIT

• **Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif opposition usage abusif)** 43,30 €

## PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

Tarif mensuel  
(sauf indication contraire)

• **Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte<sup>(4)</sup> pour les clients détenteurs de OCF** Plafonnement de 16,50 €

• **Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte<sup>(4)</sup> pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier** Plafonnement de 25,00 €

(1) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération. (2) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen. (3) Les frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle est facturée séparément. (4) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement ou virement pour défaut de provision, les frais de rejet de TIP SEPA ou téléversement SEPA pour défaut de provision, la commission de gestion sur compte d'interdit bancaire par une autre banque, les frais de chèque émis en période d'interdiction bancaire, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais pour chèques remis à l'encaissement et retournés impayés pour motif autre que sans provision, les frais de récupération de la carte pour usage abusif suite à capture chez un commerçant ou dans un distributeur automatique de billets, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

# DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

## FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT<sup>(1)</sup> Tarif à l'unité (sauf indication contraire)

En principe, le solde du compte doit toujours rester créditeur. Toutefois la banque peut consentir un découvert dans une convention spécifique. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

### • Découverts formalisés

#### - Riv' Facilité

Durée d'utilisation du découvert ≤ 30 jours

- Intérêts débiteurs au taux de

18,00%<sup>(2)</sup>

#### - Riv' Sérénité

Durée d'utilisation du découvert ≤ 90 jours

- Intérêts débiteurs au taux de

13,40%<sup>(3)</sup>

#### - Riv' Liberté

Durée d'utilisation du découvert > 90 jours

- Intérêts débiteurs au taux de

#### - Riv' ORFÉA (réservé aux clients des agences Banque Privée)

Durée d'utilisation du découvert ≤ 30 jours

- Intérêts débiteurs au taux de

EUM3M\*  
+ 3,50%

\* EUM3M : voir définition page 19.

### • Découverts non formalisés ou non autorisés

18,00%<sup>(2)</sup>

- Intérêts débiteurs au taux de

Dans la limite du taux d'usure

### • Jeunes de moins de 28 ans

Exonération d'intérêts débiteurs à hauteur d'un solde débiteur journalier maximal de 152 € pour les moins de 28 ans détenteurs d'une offre de découvert Riv'Facilité Jeunes ou Riv'Sérénité Jeunes.

### • Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs, par trimestre

5,00€<sup>(4)</sup>

(pour tous types de découverts, hors jeunes de moins de 28 ans, détenteurs d'une offre de découvert Riv'Facilité Jeunes ou Riv'Sérénité Jeunes et hors offre Riv'ORFÉA) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels.

## CRÉDITS À LA CONSOMMATION<sup>(1)</sup>

Tarif à l'unité (sauf indication contraire)

### • Prêt personnel

Pour financer vos projets personnels : automobile, loisirs, travaux...

- Frais de dossier proportionnels au montant du prêt

1%

- minimum

60,00€

- maximum

500,00€

- Taux débiteur annuel

Nous consulter

### • Crédit renouvelable

- Créodis (ce produit n'est plus commercialisé)

Nous consulter

- Facelia (page 9)

Le crédit renouvelable Facelia est un produit de BPCE Financement<sup>(5)</sup> qui en fixe les conditions tarifaires

### • Prêt Étudiant

- Frais de dossier

GRATUIT

- Taux débiteur annuel

Nous consulter

### • Prêt Permis à 1 € (de 15 à 25 ans)

- Frais de dossier

GRATUIT

### • Pour les étudiants (de 18 à 28 ans)

- Avance sur bourse allouée par le CROUS

Nous consulter

### • Pour les Jeunes (de 18 à 28 ans)

- Caution locative

1% maximum du  
montant annuel garanti  
+ frais de dossier à 30€

Le Taux de Base Bancaire Banque Populaire Rives de Paris (TBB) est fixé à 8,90% depuis le 1/01/24.

Le taux est susceptible d'évolution selon les conditions du marché. Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est indiqué sur le relevé de compte. Le TAEG indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée. (1) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Rives de Paris, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation. (2) 18% soit TBB + 9,1% (3) 13,40% soit TBB + 4,50%. (4) Non compris dans le TAEG. (5) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai de rétractation.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prêt Épargne Logement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais de dossier</li> <li>- Taux débiteur annuel</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>GRATUIT</b> Nous consulter</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prêt à Taux Zéro</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais de dossier</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>GRATUIT</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Autres prêts immobiliers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais de dossier initié en agence               <ul style="list-style-type: none"> <li>- proportionnels au montant du prêt</li> <li>- minimum</li> </ul> </li> <li>- Frais de dossier initié sur internet</li> <li>- Taux débiteur annuel</li> </ul> </li> </ul>	<p>1 % 400,00 € 500,00 € Nous consulter</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les assurances liées aux crédits<sup>(2)</sup></b> Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit <sup>(3)</sup>.</li> </ul>	<p>Nous consulter</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais sur les garanties<sup>(4)</sup></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gage sur autre bien mobilier</li> <li>- Nantissement de compte d'instruments financiers</li> <li>- Hypothèque</li> <li>- Délégation sur produits assurance-vie capitalisation</li> <li>- Mainlevée de garantie</li> <li>- Cautionnements extérieurs et garanties</li> <li>- Autres garanties</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>GRATUIT</b> 71,00 € <b>GRATUIT</b> <b>GRATUIT</b> 200,00 € Nous consulter Nous consulter</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Autres prestations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Duplicata du tableau d'amortissement ou recherche de document</li> <li>- Modification sans avenant (modification de date de prélèvement...)</li> <li>- Décompte de remboursement anticipé               <ul style="list-style-type: none"> <li>- offre émise avant le 01/07/2016</li> <li>- offre émise depuis le 01/07/2016</li> </ul> </li> <li>- Réaménagement de prêt avec avenant (modification de durée, taux, garantie...)               <ul style="list-style-type: none"> <li>- pourcentage du capital restant dû</li> <li>- minimum</li> </ul> </li> <li>- Utilisation d'option de modulation sur prêt modulable, report d'échéance               <ul style="list-style-type: none"> <li>- pourcentage sur la dernière échéance payée</li> <li>- minimum</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<p>34,45 € 34,45 € 34,45 € <b>GRATUIT</b> 1 % 400,00 € 5,60 % 34,45 €</p>

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France (Taux d'usure) est disponible dans les agences Banque Populaire.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Rives de Paris, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. (2) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. La banque peut en faire une condition d'octroi du crédit. (3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. (4) Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.

# ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

• Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne, Compte-Titres Ordinaires (CTO), PEA ou PEA-PME	GRATUIT
• Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif <sup>(1)</sup> , par an (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)	30,00 €
• Frais de tenue de compte d'épargne réglementé inactif	GRATUIT
• Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)	Droits de garde <sup>(2)</sup>
• Transfert de compte vers un autre établissement - Compte épargne (PEL, CEL, LEP, PEP...), par produit - Compte-titre ordinaire, PEA ou PEA-PME  - Titres cotés / étrangers, par ligne - Titres non cotés, par ligne	88,90 € Dans la limite de 150 €  15,00 € 50,00 €
• Transfert vers un autre établissement du réseau Banque Populaire	GRATUIT
• Crescendo : frais d'abonnement à une épargne automatique	GRATUIT

## PLACEMENTS FINANCIERS

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

- La Banque Populaire, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

### Droits de garde (frais de tenue de compte)

Les droits de garde (frais de tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Le tarif est annuel et prélevé par moitié chaque semestre civil à terme échu.

- Portefeuille composé de valeurs émises par le réseau Banque Populaire

GRATUIT

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevé annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Sociétaire, Livret Premier Pas, Livret ACEF, Livret Tréso et Optiplus Agri) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.



• <b>Autres portefeuilles</b> - Frais variables par portefeuille <sup>(1)</sup>	Commission proportionnelle (cumulative par tranche)
Tranche ≤ à 50 000 €	0,31 %
Tranche > à 50 000 € et ≤ à 150 000 €	0,26 %
Tranche > à 150 000 €	0,13 %

- Frais fixes par ligne de titres détenus :
  - En sus frais fixes par ligne sur titre coté 5,00 €
  - En sus frais fixes par ligne sur titre non coté 25,00 €

### Frais de transaction (achat ou vente)

(hors taxe sur les transactions financières)

	Internet <sup>(2)</sup>	Alodis Bourse <sup>(3)</sup>
Actions	0,5% du montant de la transaction	1,2% du montant de la transaction
Organisme de Placement Collectif (OPC) réseau Banque Populaire <sup>(4)</sup>	Nous consulter	
OPC autres établissements <sup>(4)</sup>	Nous consulter	

- Opérations sur valeurs étrangères Nous consulter

### Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

	Internet <sup>(2)</sup>	Alodis Bourse <sup>(3)</sup>
Commission variable : % mensuel du montant de la transaction	0,32 %	0,64 %
En sus commission fixe par ordre	3,30 €	6,50 €
Frais de prorogation : % mensuel du montant de la transaction	0,09 %	0,18 %

## PARTS SOCIALES

- **Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention** (compte dédié, CTO ou PEA) **GRATUIT**

## FRAIS DIVERS

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

- **OPTIFOLIO** (ce produit n'est plus commercialisé)  
Gestion optimisée de votre portefeuille **GRATUIT**

- **Souscription unitaire, par an**
  - Abonnement Hisséo Folio
  - Assurance moins-values
  - Prise de bénéfices**GRATUIT**  
8,00 €  
13,85 €

- **Forfait OPTIFOLIO incluant les 3 services** 17,35 €  
(Abonnement annuel Hisséo Folio, assurance moins-values et prise de bénéfices)  
- Hisséo Folio, droits d'entrée d'OPCVM Réduction de 50 %

- **Titres non cotés**
  - Frais d'ouverture et/ou de gestion de dossier (opérations sur titre, détachement de dividendes, etc.) Inlus dans les droits de garde
  - Frais de transaction (achat ou vente) 1,2% du montant de la transaction
  - Par opération, dans la limite de 1 000,00 €

- **Gérer votre patrimoine financier**
  - Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique
  - Frais d'étude et d'ingénierie patrimoniale**GRATUIT**  
Nous consulter

- **Mise en place de titres en nominatif pur** 113,80 €  
- Frais fixes, par ligne

- **Souscription, attribution d'actions OPA/OPE, paiement de dividendes en actions** 15,85 €

(1) Les frais prélevés sur une année au titre de PEA ou de PEA-PME ne pourront pas dépasser le plafond de 0,40% de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat. (2) Hors coût du fournisseur d'accès à internet. (3) Alodis Bourse 01 71 39 11 71, appel non surtaxé, coût selon votre opérateur (hors frais et commissions sur transactions boursières). (4) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion.

# ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Les offres d'assurances, détaillées ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 022 545. L'immatriculation Banque Populaire peut être contrôlée sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr).

## ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT ET VOS APPAREILS NOMADES

Tarif annuel  
(sauf indication contraire)

- **Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement et téléphone portable<sup>(1)</sup>**  
- Sécuriplus, par adhérent **29,90 €**
- **Cotisation à une offre d'assurance pour vos appareils nomades hors téléphone portable<sup>(1)</sup>**  
- Sécuri High-Tech formule solo, par mois **3,20 €**  
- Sécuri High-Tech formule famille, par mois **4,20 €**  
*Un contrat unique pour protéger la plupart de vos appareils high-tech nomades d'une valeur d'achat unitaire supérieure à 30€ (à l'exception des téléphones mobiles) en cas de bris accidentel ou de vol, en France ou à l'étranger.*

## VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **MAV** (Multirisque des Accidents de la Vie)<sup>(2)</sup> **Nous consulter**  
*Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.*
- **Autonomis**<sup>(3)</sup> **Nous consulter**  
*Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour aider l'assuré et ses proches.*
- **ASSUR-BP Santé**<sup>(4)</sup> **Nous consulter**  
*Contrat complémentaire santé.*
- **Assurance Obsèques**<sup>(3)</sup> **Nous consulter**  
*Une solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches.*
- **Responsabilité Civile et Vie Privée**<sup>(4)</sup> **Nous consulter**
- **Assurance Famille**<sup>(3)</sup> **Nous consulter**  
*Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.*
- **Assurance précaution**<sup>(5)</sup>, par mois **2,50 €**  
*Contrat de prévoyance : en cas de décès, remboursement de l'éventuel découvert du compte de dépôt et versement d'un capital à ses proches<sup>(6)</sup>*

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances. (2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances. (3) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances. (4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont fournies par IMA GIE. (5) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances. (6) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Si le compte de dépôt de référence est débiteur à la date du décès de l'adhérent, le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) percevra(ont) le solde du capital garanti après paiement du découvert.

• **Assurance Auto<sup>(1)</sup>** Nous consulter  
*Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son véhicule*

• **Assurance 2 Roues<sup>(1)</sup>** Nous consulter  
*Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son 2 roues*

• **Assurance Habitation<sup>(1)</sup>** Nous consulter  
*Contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert*

• **Tranquil'habitat<sup>(2)</sup>** Nous consulter  
*Contrat de prestation de services de télésurveillance*

## VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN Tarif annuel (sauf indication contraire)

• **Protection Juridique<sup>(3)</sup>** Nous consulter  
*Contrat qui vous apporte une assistance juridique et vous assure en cas de litiges.*

• **Sérélia Téléassistance<sup>(4)</sup>** Nous consulter  
*Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.*

• **BP Infos<sup>(5)</sup> : informations pratiques, juridiques ou techniques** 27,12 €  
*contrat qui donne accès à des informations juridiques et pratiques par téléphone*

## OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• **Fructi-Budget 2<sup>(6)</sup>, par mois**  
 - Option 1 2,10€  
 - Option 2 4,03€

• **Fructi-Facilités<sup>(6)</sup>, par mois** 1,25€

• **Fructi-Facilités jeunes<sup>(6)</sup>, par mois** 0,79€

• **ASSUR-BP Enfant<sup>(5)</sup>, par an** 19,00€

• **Dédicace<sup>(6)</sup>, par an**  
 - Option 1 16,05€  
 - Option 2 32,10€  
 - Option 3 48,15€  
 - Option 4 64,20€  
 - Option 5 80,25€

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA GIE. Entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Tranquil'Habitat est un service réalisé par IMA PROTECT.

(3) Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances. (4) Marque de la société Séréna, Groupe IMA.

(5) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

# AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais de succession</b><sup>(1)(2)</sup> <i>Calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints.</i></li> </ul>	Gratuit pour les avoirs jusqu'à 1000 €
<p><b>Produits détenus par le défunt</b> : assurance-vie et non vie, contrat de capitalisation, crédits, concours divers (caution, compte débiteur), titres (compte-titre, PEA). PEL (non échu), compte professionnel, coffres, coffre-fort numérique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Détention d'aucun ou d'un de ces produits</b></li> </ul>	1% du montant des avoirs min. : 70 € max. : 350 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Détention d'au moins deux de ces produits</b></li> </ul>	1,3% du montant des avoirs min. : 150 € max. : 750 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Frais pour dossier non réglé, avec date d'ouverture/date de décès &gt; 1 an, par an</b></li> </ul>	70,00 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Paiements de factures</b> (hors Pompes Funèbres) à la demande des ayants droit</li> </ul>	9,50 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres</b></li> </ul>	6,00 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Succession internationale</b></li> </ul>	75,00 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Délivrance d'une attestation</b></li> </ul>	28,40 €

## OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL<sup>(3)</sup>

### DEUISES

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Achat et vente de billets de banque en devises</b><sup>(4)</sup> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission fixe</li> <li>- Commission de change</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.</i></p>	2,30 € Cours en vigueur
---	----------------------------

### OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE<sup>(3)</sup>

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Paiement par carte bancaire en devises ou en euro hors EEE</b><sup>(5)</sup> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission proportionnelle sur le montant de la transaction</li> </ul> </li> </ul>	2,92 %
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Retrait d'espèces à un distributeur en devises</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission fixe</li> <li>- Commission proportionnelle sur le montant du retrait</li> </ul> </li> </ul>	3,15 € 2,92 %

### COMMISSION DE CHANGE

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

En cas de virement émis ou reçu en devises, nécessitant l'achat ou la vente des devises, la commission de change s'applique cumulativement en proportion du montant de la transaction.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commission de change</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tranche ≤ 80 000 €</li> <li>- En sus, au-delà de 80 000 €</li> <li>- Minimum</li> </ul> </li> </ul>	0,05 % 0,025 % 15,40 €
---	------------------------------

(1) Les contrats d'assurance vie sont pris en charge dans le cadre de la succession, mais n'entrent pas dans l'assiette de calcul des frais de succession. (2) Gratuit pour les comptes des mineurs (3) Opérations en devises hors euro ou impliquant un pays hors EEE<sup>(5)</sup>. (4) Ces produits doivent être commandés. Nous consulter pour les délais. (5) EEE, Espace SEPA. Voir détail des pays dans la rubrique "Bon à savoir" p. 29.

## VIREMENTS ÉMIS VERS L'ÉTRANGER Tarif à l'unité (sauf indication contraire)

Aux conditions ci-dessous, peuvent s'ajouter les frais demandés par le correspondant bancaire étranger.

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Émission d'un virement non SEPA<sup>(1)</sup></b> Virement en € hors Espace SEPA ou en devises quel que soit le pays<ul style="list-style-type: none"><li>- Commission proportionnelle au montant de la transaction<ul style="list-style-type: none"><li>- minimum 0,06%</li><li>- maximum 12,85 €</li></ul></li><li>- Frais de dossier (si ordre papier) 165,00 €</li><li>- Commission de change (si achat de devises) 5,35 €</li></ul></li></ul>	Voir ci-dessus
• <b>Frais par virement non SEPA<sup>(1)</sup> occasionnel incomplet</b>	9,65 €
• <b>Frais acquit swift</b>	16,65 €
• <b>Frais sur transfert urgent (à J)</b>	13,50 €

## VIREMENTS REÇUS DE L'ÉTRANGER <sup>(2)</sup> Tarif à l'unité (sauf indication contraire)

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Réception d'un virement non SEPA<sup>(1)</sup></b> Virement en devises ou en provenance d'un pays hors Espace SEPA<ul style="list-style-type: none"><li>- Commission fixe 18,35 €</li><li>- Commission de change (si vente de devises) Voir p. 28</li></ul></li></ul>	
--	--

## MOBILITÉ INTERNATIONALE Tarif mensuel (sauf indication contraire)

Ce service est réservé aux particuliers séjournant de manière prolongée hors zone euro <sup>(1)</sup> (offre soumise à conditions).

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mobilité internationale carte</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Un nombre illimité de retraits d'espèces effectués aux distributeurs automatiques de billets et de paiements par carte bancaire hors zone euro <sup>(1)</sup> (hors commission de change, souscription pour une durée de 3 mois minimum)</li></ul></li></ul>	10,30 €
--	---------

## BON À SAVOIR

### Liste des pays recensés au 31 juillet 2023 (susceptible d'évolution)

**Zone euro** : constituée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

**EEE** : Espace Économique Européen composé des pays de la zone euro et des pays suivants : Bulgarie, Danemark, Hongrie, Islande, Liechtenstein, Norvège, Pologne, République tchèque, Roumanie et Suède.

**Espace SEPA** : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euro composé des pays de l'EEE et des pays suivants : Etat de la Cité du Vatican, Gibraltar, Guernesey, Ile de Man, Jersey, Monaco, Andorre, Royaume-Uni, Saint-Marin et Suisse.

(1) L'EEE, Espace SEPA, zone euro. Voir détail des pays dans la rubrique "Bon à savoir" p. 29.

(2) Opérations en devises hors euro ou impliquant un pays hors EEE<sup>(1)</sup>.

# RÉSOLUTION D'UN LITIGE EXPRESSION D'UNE RÉCLAMATION

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

**1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié pour vous répondre.**

**2. Vous pouvez également écrire au Service Satisfaction Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas :**

- **par courrier :** Banque Populaire Rives de Paris  
Service Satisfaction Clients  
80 boulevard Auguste Blanqui - 75204 Paris cedex 13
- **par internet :** [www.banquepopulaire.fr/rivesparis/](http://www.banquepopulaire.fr/rivesparis/)  
rubrique "E-Réclamations" sur notre page d'accueil

Nous nous engageons à répondre à votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

**3. En dernier recours, le Médiateur**

Enfin, lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence et du Service Satisfaction Clients ou en l'absence de réponse à l'issue d'un délai de deux mois, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- Pour les litiges sur les services ou produits bancaires :

**Le Médiateur de la Consommation\*** auprès de la FNB

Par courrier : Le Médiateur de la Consommation auprès de la FNB -  
20/22 rue Rubens - 75013 Paris

Par internet : [www.mediateur-fnb.fr](http://www.mediateur-fnb.fr)

\* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC.

Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation :

[www.economie.gouv.fr/mediation-conso](http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso)

- Pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance-vie - (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc :

**Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)**

Par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de  
la Bourse - 75082 Paris cedex 02

Par internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

- Pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation :

**Le Médiateur de l'assurance**

Par courrier : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09

Par internet : [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extrajudiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

Ces tarifs sont applicables sous réserve d'évolutions fiscales ou réglementaires, et sont exprimés avec taxes incluses lorsque celles-ci sont dues. Conformément à la réglementation, la modification des conditions tarifaires, comme toute modification de votre convention de compte vous sera communiquée deux mois avant sa date d'entrée en vigueur. En cas de non acceptation de votre part de cette modification vous devrez dénoncer le produit ou le service concerné et/ou votre convention de compte avant la date d'entrée en vigueur (sans frais). Ces conseils et tarifs ne sont pas exhaustifs, n'hésitez pas à solliciter votre conseiller. Les conditions de votre convention de compte sont disponibles auprès de votre agence ou sur notre site internet. La majorité des commissions est exonérée de TVA. Cependant conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit, au taux en vigueur à la date de l'opération (TVA au taux de 20%, taux en vigueur au 31/07/2023). Ces tarifs sont donc susceptibles de varier sans préavis en cas de variation du taux de TVA. Notre tarification est disponible en agence ou sur notre site internet [www.banquepopulaire.fr/rivesparis/](http://www.banquepopulaire.fr/rivesparis/).

# NOS PARTENAIRES, MENTIONS LÉGALES

**Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement** qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

**BPCE FINANCEMENT** au capital de 73 801 950 €  
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 PARIS  
439 869 587 RCS Paris

## Assurances

### BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 €  
Entreprise régie par le code des assurances - 349 004 341 RCS Paris  
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France

### IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré  
Siège social : 118, avenue de Paris, CS 40000 - 79033 Niort Cedex 9  
Entreprise régie par le code des assurances - 481 511 632 RCS Niort  
tél : +33 5 49 75 75 75

### BPCE ASSURANCES IARD

Société anonyme au capital social de 61 996 212 €  
Entreprise régie par le code des assurances - 350 663 860 RCS Paris  
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75641 Paris Cedex 13 - France

### BPCE IARD

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé  
Entreprise régie par le code des assurances - 401 380 472 RCS Niort  
Siège social : Chaban - 79180 Chauray  
Adresse : Chauray - BP 8410 - 79024 Niort Cedex 9 - France

### COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Siège social : 160, rue Henri Champion - 72045 Le Mans Cedex 2  
Société anonyme au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé  
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS  
Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z

## Assurance des Emprunteurs

est un produit de :

### BPCEVIE et CNP ASSURANCES

Société anonyme avec conseil d'administration au capital de 686 618 477 € entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris  
Siège social : 4 place Raoul Dautry - 75716 Paris Cedex 15  
Entreprise régie par le code des assurances

### IMA PROTECT

une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance),  
Siège social : 10 rue Henri Picherit - BP 52347 - 44323 Nantes Cedex 3  
S.A.S.U. au capital de 1 300 000€ - 422 715 458 RCS Nantes.  
Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265  
et AUT-049-2116-06-14-20170357207.

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31. Certification délivrée par le CNPP – [www.cnpp.com](http://www.cnpp.com).

# POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

## Les coordonnées de votre agence :

sur notre site internet :

[www.banquepopulaire.fr/rivesparis/](http://www.banquepopulaire.fr/rivesparis/)

sur votre extrait de compte

Vous pouvez contacter directement votre conseiller au tarif d'un appel local.

## Un accès direct à votre compte :

Par téléphone :

- auprès de votre conseiller<sup>(1)(2)</sup>

- avec Tonalité + (serveur vocal)

- Depuis la France : **0 801 010 041**  <sup>(2)</sup>

- Depuis l'étranger : +(33) | 84 95 15 64

24h/24 par internet :

avec un abonnement Cyberplus

[www.banquepopulaire.fr/rivesparis/](http://www.banquepopulaire.fr/rivesparis/)

24h/24 sur votre smartphone ou tablette :

grâce à l'application Banque Populaire

disponible sur l'App Store, Android, Google Play et Blackberry App World<sup>(3)</sup>



**NOUS VOUS ACCOMPAGNONS  
POUR TOUS VOS PROJETS !  
RETROUVEZ NOS TARIFS EN LIGNE  
EN FLASHANT CE QR CODE**

(1) Du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 8h à 18h.

(2) Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

(3) Disponible avec abonnement Cyberplus.



**Banque Populaire Rives de Paris**, Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 552 002 313 - RCS Paris Société immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le N°07 022 545 - Siège social : 80 boulevard Auguste Blanqui - 75204 Paris cedex 13 - Téléphone : 01 73 07 48 37 - Internet : [www.banquepopulaire.fr/rivesparis/](http://www.banquepopulaire.fr/rivesparis/) - Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n°FR232581\_03FWUB délivré par l'ADEME - - Juillet 2023 | Réf 3717.

**\*irwee**go - 7 rue du Cercle - Bâtiment 33 | Zone Roissy Tech - 95700 Roissy-en-France | Crédit photos : Shutterstock. Droits réservés.  
Imprimé par Rivaton imprimerie - Paris Nord 2 - 177 allée des Erables 93420 Villepinte



E002570

E002570